



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 juin 2019  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-deuxième session

Vienne, 12-21 juin 2019

### Projet de rapport

Additif

### Annexe I

## Rapport du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Conformément à la décision prise par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante et unième session, tenue du 20 au 29 juin 2018, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a été créé au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour du Comité intitulé « Programme "Espace 2030" », et ce point restera inscrit à l'ordre du jour jusqu'à la soixante-troisième session du Comité, en 2020 ([A/73/20](#), par. 358 à 363).
2. Le Groupe de travail a été chargé d'élaborer un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, comme le prévoit le mandat découlant de la résolution [73/6](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».
3. Conformément à la décision prise par le Comité à sa soixante et unième session, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a tenu une réunion intersessions du 7 au 11 octobre 2018 afin d'établir son plan et sa méthode de travail, tels qu'ils figurent dans l'appendice au rapport succinct du Groupe de travail, contenu dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session ([A/AC.105/1202](#), annexe IV).
4. Au cours de la soixante-deuxième session du Comité, le Groupe de travail a tenu trois réunions ainsi que des consultations officieuses pour faire avancer ses travaux.
5. Le Groupe de travail a rappelé son plan de travail pour 2019, à savoir :
  - a) Examiner le projet de structure du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre en vue de le finaliser avant la fin de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ;
  - b) Commencer à élaborer un projet de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre et soumettre une version consolidée de ces documents au Comité



des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session. Le Groupe de travail pourra tenir des réunions intersessions, s'il y a lieu, pour faire avancer ses travaux.

6. Le Groupe de travail a également rappelé que, conformément à ce que prévoyait sa méthode de travail, il avait établi une liste de points focaux à qui diffuser les informations pertinentes et que ces informations étaient également accessibles sur la page du site Web du Bureau des affaires spatiales qui lui était réservée.

7. Le Groupe de travail a rappelé les réunions qui avaient été tenues pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique en 2019. Les rapports succincts du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique figurent dans les rapports respectifs des Sous-Comités ([A/AC.105/1202](#), annexe IV ; et [A/AC.105/1203](#), annexe III).

8. Le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » était saisi d'un document de travail présenté par son Bureau ([A/AC.105/L.317](#)), qui réunit un avant-projet du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre, pour qu'il continue d'être négocié lors des réunions du Groupe de travail qui se tiendront à la soixante-deuxième session du Comité.

9. Le Groupe de travail était également saisi d'un document de séance contenant une version révisée de l'avant-projet du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre, établi par son Bureau avec l'aide du Secrétariat, faisant fond sur les débats tenus lors des réunions et consultations officieuses du Groupe de travail au cours de la soixante-deuxième session du Comité et tenant compte des contributions écrites d'États membres du Comité reçues au cours de la soixante-deuxième session du Comité ([A/AC.105/2019/CRP.15](#)).

10. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des travaux que son Bureau avait menés, avec l'aide du Secrétariat, en vue d'établir le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et salué l'efficacité avec laquelle le Bureau avait dirigé les réunions du Groupe de travail pour faire avancer ses travaux.

11. Le Groupe de travail a procédé à un échange de vues sur le programme « Espace 2030 » et le plan de mise en œuvre ([A/AC.105/L.317](#) et [A/AC.105/2019/CRP.15](#)) et réaffirmé que le programme devrait être conçu comme un document prospectif de haut niveau, destiné à mettre en exergue le rôle de l'espace et ses retombées pour la société, en ce qu'il constituait une source d'inspiration et contribuait ainsi à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de la Terre.

12. Le Groupe de travail a également estimé que le programme « Espace 2030 » et le plan de mise en œuvre devaient insister sur le rôle particulier que jouent le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, en tant que tribunes uniques pour la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace, la gouvernance mondiale des activités spatiales, le développement du droit international de l'espace, l'intensification du dialogue entre les puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales, et la promotion d'une plus grande participation de tous les pays aux activités spatiales, y compris dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités. Le programme « Espace 2030 » démontrerait également le rôle important de l'espace à l'appui des programmes mondiaux de développement.

13. Le Groupe de travail a convenu qu'un programme « Espace 2030 » devrait inciter les États à s'approprier sa mise en œuvre et favoriser les actions conjointes, les partenariats mondiaux et un renforcement de la coopération entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le milieu universitaire, les organismes de recherche, les entreprises et les entités du secteur privé. Pour ce faire, il faudrait que le document soit rédigé dans un langage clair, concis et facile à comprendre, afin qu'il puisse être utilisé par l'ensemble de la communauté internationale et par les acteurs du secteur spatial et des autres secteurs.

14. Le Groupe de travail a rappelé que, selon son plan de travail pour 2020, il allait :

a) Continuer d'examiner et de consolider le projet de programme « Espace 2030 » et le plan de mise en œuvre pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique qui se tiendraient en 2020. Le Groupe de travail pourrait également tenir des réunions intersessions, s'il y a lieu, pour faire avancer ses travaux ;

b) Soumettre une version consolidée finale du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre au Comité à sa soixante-troisième session, en 2020, pour qu'il l'examine et le soumette à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, en 2020.

15. Le Groupe de travail a convenu qu'à partir des indications reçues au cours de la présente session et d'éventuelles contributions supplémentaires d'États membres du Comité, le Bureau, assisté du Secrétariat, établirait un projet de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre, qu'il examinerait plus avant lorsqu'il se réunirait, à la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2020.

16. Le Groupe de travail a noté que le Bureau pouvait décider de diffuser le projet de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre en utilisant la liste des points focaux afin de recevoir de nouvelles propositions concrètes des États membres du Comité, avant d'envoyer le document aux groupes de traitement de texte pour qu'il soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2020.

17. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 20 juin, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

---